



Le retour de l'oralité avec les TIC

L'ethnologie coloniale a pendant longtemps considéré les peuples de l'Afrique subsaharienne comme des communautés dépourvues d'histoire comparables à des troupeaux errant dans la prairie du temps. Cela est dû certainement au fait que l'oralité y a occupé une place prépondérante pendant une longue période. Ce constat ou ce verdict est tombé au moment où certains peuples, originaires des autres continents, avaient déjà consigné dans des documents leurs passés, leurs croyances, connaissances, idées et visions du monde. Le relativisme culturel intervenu au milieu du 20^e siècle a permis de mettre en avant cette dichotomie : tradition écrite - tradition orale ! Partant de ce constat, nous argumentons que l'oralité est un trait caractéristique des cultures au même titre que l'écrit, l'exemple du *adjami* est évocateur. Cette vision erronée d'une dichotomie entre l'oral et l'écrit apparaît comme un élément de séparation de l'humanité puisque l'oralité et l'écriture sont spécifiques à toutes les cultures mêmes si l'écrit ne s'est pas déployé au même rythme dans toutes les sociétés. Une chose est sûre : avec le développement des technologies de l'information et de la communication, l'appropriation que les peuples ont faite de ces outils montre bien ce qu'il y a de fondamental chez l'humain : le besoin de s'exprimer et de valoriser sa culture. Et celui-ci n'a jamais été aussi bien satisfait comme c'est le cas aujourd'hui avec les réseaux sociaux et certaines applications telles que Facebook, WhatsApp, Snapchat, etc. Pendant deux siècles, l'alphabétisation et la culture de l'écrit se sont installées et se sont tellement ancrées dans les sociétés africaines que d'aucuns ont pensé à une guerre contre la tradition orale. Curieusement, le constat a été fait depuis quelque temps que l'appropriation et l'utilisation des TIC ont donné un nouvel élan et une nouvelle dimension à l'oralité à travers la création de chaînes sur YouTube, de groupes d'amis, de familles, de collègues, etc. sur WhatsApp ... Quels enseignements à tirer de cette réalité ? Peut-on parler de retour en force de l'oralité ? L'analphabétisme a été jusqu'ici considéré comme un obstacle au développement des bibliothèques dans la région. L'explosion du document oral induit-elle un changement de paradigme dans la fourniture de services d'information ? Quid de la tradition orale ? Peut-on parler de revanche de la parole sur l'écrit ? Quelle exploitation devons-nous faire de ces milliards de milliards de documents sonores et audiovisuels générés ? Quelle gouvernance pour l'utilisation de ces technologies ?...

Les propositions d'articles pourront porter sur :

- l'oralité et l'écriture à l'ère numérique
- TIC et unification des cultures : ouverture
- tradition orale et TIC
- Éthique et police dans les réseaux sociaux
- SWOT avec les TIC
- Oralité et diffusion de l'information en bibliothèques
- ...

Envoi des articles : 30 septembre 2021

Évaluation : Octobre 2021

Notification : 15 novembre 2021

Envoi des articles corrigés : au plus tard le 15 décembre 2021

Publication : 1er février 2022.

L'article complet devra être envoyé aux deux adresses électroniques suivantes :

bernard.dione@ucad.edu.sn ; moussa.samba@ucad.edu.sn

Page suivante : les règles à l'usage des auteurs des contributions

Titre

Auteur¹

Résumé (en donner une version anglaise aussi)

Le résumé de l'article en 250 mots maximum. Garamond 12. Interligne 1,0. Le résumé de l'article en 250 mots maximum. Garamond 12. Interligne 1,0. Le résumé de l'article en 250 mots maximum. Garamond 12. Interligne 1,0. Le résumé de l'article en 250 mots maximum. Garamond 12. Interligne 1,0. Le résumé de l'article en 250 mots maximum. Garamond 12. Interligne 1,0. Le résumé de l'article en 250 mots maximum. Garamond 12. Interligne 1,0.

Mots clés (en donner une version anglaise aussi)

Résumé – Article – 250 mots – Garamond 12 – Interligne 1

Introduction

Police : Garamond ; taille : 12 (10 pour les citations en retrait, les notes et la liste d'ouvrages cités) ; interligne : 1.0 ; marges : 2.5 cm (haut, bas, gauche, droite). Police : Garamond ; taille : 12 (10 pour les citations en retrait, les notes et la liste d'ouvrages cités) ; interligne : 1.0 ; marges : 2.5 cm (haut, bas, gauche, droite).

La suite

Police : Garamond ; taille : 12 (10 pour les citations en retrait, les notes et la liste d'ouvrages cités) ; interligne : 1.0 ; marges : 2.5 cm (haut, bas, gauche, droite). Police : Garamond ; taille : 12 (10 pour les citations en retrait, les notes et la liste d'ouvrages cités) ; interligne : 1.0 ; marges : 2.5 cm (haut, bas, gauche, droite). Police : Garamond ; taille : 12 (10 pour les citations en retrait, les notes et la liste d'ouvrages cités) ; interligne : 1.0 ; marges : 2.5 cm (haut, bas, gauche, droite). Police : Garamond ; taille : 12 (10 pour les citations en retrait, les notes et la liste d'ouvrages cités) ; interligne : 1.0 ; marges : 2.5 cm (haut, bas, gauche, droite). Police : Garamond ; taille : 12 (10 pour les citations en retrait, les notes et la liste d'ouvrages cités) ; interligne : 1.0 ; marges : 2.5 cm (haut, bas, gauche, droite).

Citations. Une citation de plus de 4 lignes doit être mise en retrait (2 cm à gauche, 2 cm à droite, interligne simple) sans guillemets, suivie de l'appel de la référence (taille 10). Mettre entre crochets [] les lettres et les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant l'omission d'un ou plusieurs mots.

Une citation de plus de 4 lignes doit être mise en retrait (2 cm à gauche, 2 cm à droite, interligne simple) sans guillemets, suivie de l'appel de la référence (taille 10). Mettre entre crochets [] les lettres et les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant l'omission d'un ou plusieurs mots. [...] les lettres et les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant l'omission d'un ou plusieurs mots.

Références. Appeler les références en note de bas de page, de manière automatique.

La norme de présentation de la bibliographie vous sera communiquée après l'acceptation de votre article.

Longueur de l'article. 5000 mots (10 à 15 pages maximum).

Format. Utiliser le format Word 97-2003 de préférence.

¹ Grade universitaire, Laboratoire, Institution ou Université. Adresse email.